

# MAIRIE de CAUX & SAUZENS

## COMPTE RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 JUIN 2018

à 18 h 30 dans la salle de la Mairie.

le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Angel ESTEBAN, Maire.

**PRESENTS** : Mr CLARISSE Bruno – Mme. RABOUL Geneviève - Mr RECIO José – M. PUGINIER Sébastien – M. BARTHELEMY Pierre – Mme COURSET Patricia - Mme RASSIÉ France– M. MILESI Gérard – Mme FABRE Evelyne – M. GRIFFE Sébastien - M. ROBERT Georges.

**ABSENTS** : M. PUPATO Cyrille (excusé) – M. GERVAIS Bernard (non excusé)

**Secrétaire de séance** : Mme RABOUL Geneviève.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**OBJET** : Validation du Plan de Désherbage Communal.

Au travers de son Plan de Désherbage Communal, la commune se fixe les objectifs suivants :

- Pérenniser l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires initié sur la commune
- Réduire les consommations en eau liées à l'arrosage
- Accompagner les changements de pratiques par la formation des agents et une communication adaptée

Total des investissements : **13 500,00 € HT**

Le plan de financement estimatif est établi comme suit :

Axes du plan d'actions	Détail	Quantité	Coût total (€ HT)	Taux de financement maximal envisageable	Montant des aides presenties (€ HT)	Autofinancement Commune (€ HT)
Voirie	Gestion Différenciée	-	-	-	-	-
Espaces verts	Gestion Différenciée	-	-	-	-	-
Matériel	Débroussailleuse électrique (porte outil) + batterie	1	3 000	40%	1 200	1 800
	Tête réciprocateur/city cut	1	300	40%	120	180
	Tête à fil sur débroussailleuse	1	100	40%	40	60
	Désherbeur de chemins (largeur 70 cm) conducteur marchand	1	3 500	80%	2 800	700

	Broyeur à végétaux	1	5 500	40%	2 200	3 300
Plan de communication	Roll-up pour mairie	1	300	80 %	240	60
	Panneau A2 - Cimetière	1	400	80 %	320	80
	Article régulier dans le bulletin municipal et via les autres supports existants	-	-	-	-	-
Plan de formation	Cadre CNFPT	-	-	-	-	-
Sous total (1)			13 100	-	6 920	6 180
<b>Action non finançable</b>						
Gestion et manipulation des produits phytosanitaires	Mise en conformité du local : achat d'une armoire phytosanitaire le cas échéant	1	400	-	-	400
Sous total (2)			400		0	400
<b>TOTAL (1 + 2)</b>			<b>13 500</b>		<b>6 920</b>	<b>6 580</b>

Le rapport entendu et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve les projets contenus dans le Plan de Désherbage Communal
- Approuve son plan de financement annexé.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives à ce Plan et à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et notamment l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.
- Prend l'engagement de réaliser les préconisations et les investissements prévus dans le programme d'actions, sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées.

**OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association « Coopérative Scolaire » de Caux et Sauzens.**

Monsieur le Maire rappelle que l'Association « Coopérative Scolaire » dont le siège est situé au groupe scolaire Michel Maurette à Caux et Sauzens, gère l'ensemble des activités extra scolaires telles que sorties à thèmes, voyages, loto etc. . Cette association a bénéficié d'une subvention annuelle de 1 500 € pour 2018.

Suite à l'organisation tardive d'un Voyage scolaire à Vulcania pour les élèves des classes de CM1 et CM2 et compte tenu que la participation des parents ne couvre pas l'ensemble des frais inhérents à ce déplacement, il est demandé une subvention complémentaire de 1 200 € à la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Vu l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant la demande de l'Association « Coopérative Scolaire » ;

DECIDE :

**- D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 1 200,00 € à l'association « Coopérative Scolaire » pour compléter le financement du voyage scolaire à Vulcania.**

**OBJET : Décision modificative n°1 – Budget M.14 – 2018.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits en dépenses de fonctionnement pour faire face à des dépenses imprévues.

**FONCTIONNEMENT**

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
6574	Subv. Fonctionnement aux Associations	+ 1 200,00 €	
678	Autres charges exceptionnelles	- 1 200,00 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le budget 2018 de la Commune, adopté le 16 avril 2018 ;

**DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget général 2018 telle que détaillée ci-dessus par monsieur le Maire.

---

**OBJET : Modification du tableau des effectifs.**

**Le Maire, rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

**Considérant** le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le **27/07/2017**.

**Considérant** la nécessité de supprimer un emploi de titulaire à temps complet exerçant les fonctions d'Agent de Maîtrise Territorial suite à un départ à la retraite.

**Considérant** la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial titulaire à temps non complet (28 heures/35 heures) en remplacement de l'emploi de non titulaire du même grade portant la même durée hebdomadaire de travail, suite à un surcroît de travail et un prochain départ à la retraite pour invalidité d'un agent en congé pour maladie professionnelle.

**Le Maire propose à l'assemblée,**

D'adopter le tableau des emplois suivant :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
<b><u>Secteur Administratif</u></b>				
Attaché Territorial	A	1	1	
Adjoint administratif Principal de 2ème classe	C	1	1	
<b><u>Secteur Technique</u></b>				
Agent de maîtrise	C	1	1	
Adjoint technique Principal 2ème classe	C	1	1	
Adjoint technique	C	3	3	1 (28h30/35h) 1 (28h/35h)
<b><u>Secteur Social</u></b>				
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	1	1	
<b><u>Secteur Animation</u></b>				
Adjoint d'Animation	C	1	1	
TOTAL		9	9	
<b>Agents non titulaires</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Secteur</b>	<b>Rémunération</b>	
CAE/CUI 35 h		Technique	SMIC	
TOTAL		1	1	

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du **1<sup>er</sup> Septembre 2018**.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de Caux et Sauzens, chapitre 64., articles 6411, 6451 et 6453.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

**OBJET** : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) – 2017.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Carcassonne Agglomération propose l'attribution de fonds de concours en appui des projets communaux, au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Au titre de l'exercice 2017, la commune de Caux et Sauzens percevra la somme de **21 996 € (délibération de Carcassonne Agglo du 28 juin 2017)**.

Monsieur le Maire propose de demander le concours financier de Carcassonne Agglomération sur l'opération de travaux « **Voirie – réfection rue du Four – Impasse du Charron – Impasse du Puits** ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Demande à Carcassonne Agglo que soit attribué le FPIC de 2017 pour les travaux de « **voirie réfection des rue du Four – Impasse du Charron et Impasse du Puits** » pour un montant total estimatif de travaux de 33 000,00 € TTC.

- Autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tout document afférents à ce dossier.

---

### **Questions diverses :**

**Voisins vigilants** : M. le Maire présente la proposition de la société Voisins Vigilants visant à créer un réseau d'alertes et de communication à destination des administrés. Le devis s'élève à la somme de 800,00 TTC annuellement qui comprend l'abonnement, 2 panneaux personnalisés d'information, le système d'alertes et communication, l'accompagnement et le suivi du déploiement.

Quelques conseillers demandent des précisions sur les quantités de sms limités à destination des administrés, d'autres évoquent le peu d'intérêt porté par ce système mis en place dans d'autres villages.

Il est demandé de contacter des communes utilisatrices de ce réseau afin de connaître les avantages et les inconvénients de ce système d'alerte et l'utilisation qui en est faite par les habitants. Le Conseil se prononcera ultérieurement.

**Spectacle Pyrotechnique « Plein feu sur le Canal du Midi »** : Ce spectacle organisé en partenariat avec Carcassonne Agglo et son Office du Tourisme, vise à créer une animation aux abords du Canal du Midi avec comme fil rouge, un feu d'artifice, et des animations diverses proposées par les communes.

Pour Caux et Sauzens, le Feu d'Artifice aura lieu au Hameau de Sauzens. Un repas de type « auberge espagnole » sera proposé avec une buvette à disposition des spectateurs. Un bal animé par « Les Caux de la Rue » terminera la soirée.

Monsieur le Maire propose qu'un parking soit aménagé côté entrée Est du hameau, l'accès par le pont du Canal (côté sud) sera interdit pour des raisons évidentes de sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance.